



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-053-2023-06

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service accompagnement et pilotage

IDF-2023-06-27-00001 - Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0397 du 27 juin 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (15 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2023-06-27-00001

Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0397 du 27 juin
2023 portant subdélégation de signature en
matière administrative pour le compte du préfet
de la région d'Île-de-France



**Décision n° DRIEAT-IDF 2023-0397
portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du
préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. GUILLAUME (Marc) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-03-29-00020 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT-IDF n° 2021-0005 du 1^{er} avril 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

27/29, Rue Leblanc, 75015 Paris 15

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-07-19-00006 du 19 juillet 2022 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

Article 1^{er}

I. - Subdélégation de signature est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens, Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable, M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint directeur des routes d'Île-de-France, M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie, des risques et de la nature, M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports et M. Pascal HERITIER, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, adjoint à la directrice, chargé du pilotage, pour les matières relevant des articles 4 à 22.

II. - En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Emmanuelle GAY, subdélégation de signature est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens, Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable, M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint directeur des routes d'Île-de-France, M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'énergie, des risques et de la nature, M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité et M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports, pour signer les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

Article 2

I. - Pour le cabinet de la direction, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de cabinet de la direction, pour le fonctionnement du cabinet.

II. - Pour la mission sécurité-défense, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, à M. Vincent GOETZ, personnel non titulaire de catégorie A, chef de la mission sécurité

2

défense.

III. - Pour le service communication, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication, à Madame Magali MAUGER, son adjointe, personnel non titulaire de catégorie A, ainsi qu'à M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, chargé de la mission communication auprès de la direction des routes d'Île-de-France.

IV. - Pour la stratégie et projets immobiliers, subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de ses attributions, à M. Jérôme PINAUD, architecte et urbaniste de l'État en chef, directeur de la stratégie et des projets immobiliers.

Article 3

I. - Pour la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), subdélégation de signature est accordée à M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Jérôme ROQUES, attaché d'administration de l'État hors classe, directeur-adjoint des routes d'Île-de-France ;
- M. Marc CROUZEL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint territorial des routes d'Île-de-France ;
- M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF ;
- M. Emmanuel RIMOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de modernisation du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Remi MENSIRE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable du service de modernisation du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État, adjoint au responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, responsable du service du trafic et des tunnels de la direction des routes d'Île-de-France ;
- Monsieur Jean-François TARISTAS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation de la direction des routes d'Île-de-France.

II. - Pour le service de la modernisation du réseau, subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Guillaume BENNET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-Ouest et à son adjoint M. Régis BOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Eric VILBE, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Est, et son adjointe, Mme Florence DERUMIGNY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Ludovic MARIA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des projets olympiques par intérim ;
- M. Christophe DESNOUAILLES, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département des études générales et des voies réservées ;
- Mme Louise DEVRIES, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de l'ingénierie de la modernisation du réseau ;
- Mme Micheline LEHOUX, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe Mme Sophie MOZER, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- Mme Marie BUISSON, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;

III. - Pour le service de la gestion patrimoniale du réseau, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Guillaume DAMIEN, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, responsable du département ouvrages d'art et son adjoint et chef de l'unité technique ouvrages d'art, M. Fernando DIAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Victor MARTINET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art, et son adjoint M. Thomas GODEFROY, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du Pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
- M. Arnaud JESTIN, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
- Mme Pascale BLATNIK, ingénieure hors classe des travaux publics de l'État, responsable du département des techniques de la route et son adjoint M. Benjamin FOUCHARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité équipement du département des techniques de la route ;
- Michèle MARLIERE, agent contractuel, cheffe du département politique et programmation routières ;
- Mme Laura SAPATEIRO, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité programmation, politiques techniques et qualité ;
- Mme Eva CHEN YEN SU, ingénieure des travaux géographiques et cartographiques de l'État, responsable de l'unité géomatique du patrimoine routier ;
- M. Pascal GIRARD, ouvrier des parcs et ateliers, chef de l'unité gestion budgétaire et administrative, et son adjointe, Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure ;

IV. - Pour le service du trafic et des tunnels, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de l'exploitation du trafic et des tunnels, et son adjoint, M. Olivier NALIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Abel BENOIT ROSARIO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité du réseau ;
- M. Alexandre ROSSI, attaché d'administration de l'État, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Nicolas BERNARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et ses adjoints, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers, chef du centre coordination trafic, et M. David THOMACHOT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle gestion de crises routières et chantiers ;
- M. Arnaud IFFLY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation et son adjointe, Mme Jeanne BATA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, et M. Michaël LEGAIT, ouvriers des parcs et ateliers ;
- Mme Camille REMY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et ses adjoints, M. Jean Abdoulla GOULAM, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation et M. Alain FALH, ouvrier des parcs et ateliers, chargé du pôle de maintenance de Nanterre ;
- Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Sud, et ses adjoints M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la

4

maintenance ;

- M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance ;

V. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Michel PERREL, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest , et son adjointe Mme Julie COHEN-SOLAL, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État;
- M. Jean-Michel KIFOURI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Pauline MATHEVET, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et son adjoint M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- Mme Mélanie LIMIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Nanterre-Boulogne et ses adjoints, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local et M. Yohann POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;

VI. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Est, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Adrien PUGES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est et son adjoint M. Anthony MITRANO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Claude GRUMELART, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) et son adjointe Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- Mme Valérie DITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert et son adjoint, M. Patrice DEGLA, technicien supérieur du développement durable ;
- Mme Emanuèle FRITSCH, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;

VII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Sud, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Patrice MORICEAU, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud, et son adjoint M. Moustapha SAVANE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue, et son adjointe Mme Lucienne LIBER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable ;
- M. Frédéric BERTRAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;

VIII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Nord, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Thomas WALLISER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord, et son adjoint M. Jean-Baptiste DE CAGNY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Juan-Manuel MARTIN, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;

- Mme Nadine AZOULAY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle contentieux et gestion du domaine public ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis, et son adjoint M. Maurice LABYLLE, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Régis MENDOLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny, et son adjointe Mme Isabelle KERSON, technicienne supérieure en chef du développement durable.

Article 4

I. - Pour le service sécurité des transports et des véhicules (SSTV), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, responsable du service sécurité des transports et des véhicules et son adjointe Mme Odile SÉGUIN, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe.

II. - La subdélégation de signature mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département sécurité des transports fluviaux et son adjointe Mme Soledad SCARON, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Sabrina LANDUREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable de l'unité sécurité des bateaux du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Nathalie-Carole ZAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité documents de bord et police de la navigation du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de la sécurité des transports guidés et son adjoint M. Luc WEINSTEIN, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- Mme Nathalie ALEXANIAN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint, M. René ALBERTI, attaché d'administration de l'État ;
- M. Jean-François FRATINI, attaché principal d'administration de l'État, responsable de l'unité sécurité et éducation routières du département sécurité, éducation et circulation routières ;
- M. Guillaume THUAULT, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité circulation routière du département sécurité, éducation et circulation routières et son adjointe, Mme Félicie LESUR, personnel non titulaire de catégorie B ;
- M. Moussa BELOUASSAA, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du département régulation des transports routiers et son adjoint, M. Ronan MEAR, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure divisionnaire d'études et de fabrications, responsable de la division gestion du département régulation des transports routiers et son adjointe, Mme Cécile OLIVO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- Mme Laurence MURZEAU, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité gestion des titres de la division gestion et Mme Gina DUVALLON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée de mission appui à la gestion ;
- M. Christophe DEPRUGNEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité du registre des voitures de transport avec chauffeur et adjoint à la responsable de l'unité gestion des titres de la division gestion ;
- M. Hugues NOLLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la division contrôle du département régulation des transports routiers ;
- M. Yves SCHOEFFNER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du département homologation et surveillance des véhicules.

Article 5

I. - Pour le service aménagement durable (SAD), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Muriel BENSALD, attachée d'administration de l'État hors classe, responsable du service aménagement durable et son adjointe, Mme Ghislaine BORDES, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

II. - Subdélégation de signature est également accordée à M. Vincent BRUGER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de la mission immobilier d'entreprise et son adjointe, Mme Sabine FOURNET, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, pour ce qui concerne les dispenses d'agrément des locaux d'activités.

Article 6

Pour le service politique des transports (SPOT), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Christophe DENIAU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politique des transports et ses adjoints, M. François PLOQUIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des mobilités et de la logistique et M. Denis LAISNEY, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département transports urbains.

Article 7

I. - Pour le service politiques et police de l'eau (SPPE), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politique et police de l'eau et ses adjoints, Mme Caroline LAVALLART, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe et, M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, pour signer et accomplir les actes suivants, en qualité de délégué du bassin Seine-Normandie :

- Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie ;
- Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion ;
- Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates ;
- Représenter, en application de l'article R. 212-30 du code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin ;
- Saisir, en application de l'article R. 566-11 du code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- Signer au nom du préfet de la région Île-de-France, préfet coordinateur du bassin Seine-Normandie, toutes les décisions d'habilitation des organismes pour la réalisation des diagnostics sur site de dispositifs météorologiques utilisés pour le calcul des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution non domestique de l'eau perçues par les agences de l'eau.

II. - Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau et son adjointe, Mme Caroline LAVALLART, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, responsable de la mission stratégie eau et planification.
- Mme Julie FAURE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au responsable du

- département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Gabrièle BENDAYAN, ingénieure des travaux publics de l'État, cheffe de l'unité Marne Seine amont ;

Pour signer, au titre de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau et de la nature, tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau et de la nature de Paris et de la proche couronne.

Article 8

Pour le service connaissance et développement durable (SCDD), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Enrique PORTOLA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service connaissance et développement durable, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, et M. Luc CHARANSONNEY, administrateur de l'État ;

Article 9

I. - Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Enrique PORTOLA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service connaissance et développement durable, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, et M. Luc CHARANSONNEY, administrateur de l'État, à l'effet de signer, au titre de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas mentionnée au premier alinéa du IV de l'article L.122-1 du code de l'environnement pour les projets (articles L.122-1, L.122-2, L.512-7-2 et R.122-2, R.122-3, R.122-3-1 du code de l'environnement) :

- les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts,
- les décisions portant obligation ou non, de réaliser une évaluation environnementale,
- les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Tristan AVRY, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du département évaluation environnementale ;
- Mme Anne-Laure VERNEIL, personnel non titulaire de catégorie A, adjointe au chef du département évaluation environnementale ;
- Mme Agnès COURET, ingénieure hors classe de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne, et ses adjointes, Mme Kim LOISELEUR, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines et Mme Clémence JAHANGIR, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Delphine DUBOIS, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et son adjointe, Mme Marielle MUGUERRA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Patrick POIRET, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et son adjointe, Mme Sophie PIERRET, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Alain TUFFERY, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines et Mme Sybille MULLER, architecte et urbaniste de l'État, directeurs-adjoints de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Laurent CONDOMINES, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des

transports de la région Ile-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et ses directeurs-adjoints, M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, et M. Olivier ASTIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;

- Mme Julie TISSOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjoints, M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État et Mme Fiona TCHANAKIAN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Alexis RAFA, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale du Val d'Oise, et son adjoint, M. Thomas BLATON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;

Article 10

I. - Pour le service énergie et bâtiment (SEB), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions respectives à Mme Aurore FARGETTE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service énergie et bâtiments et son adjoint, M. Baptiste LORENZI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

II. - Subdélégation de signature est également accordée à M. Thibaut BADOUAL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département climat, air, énergie, pour instruire et signer les actes suivants :

- Audits énergétiques, les courriers préalables aux mises en demeure et les mises en demeure elles-mêmes, délivrance des audits de performance énergétique auxquels sont soumis les obligés. Ce dispositif fait partie des sanctions prévues à l'article L 2334 du code de l'énergie ;
- L'ensemble des actes administratifs pris dans le cadre des démarches de soutien aux énergies renouvelables, dont les appels d'offre de la commission de régulation de l'énergie et notamment les certificats d'éligibilité du terrain d'implantation des appels d'offre concernant le développement des installations de production d'énergie renouvelables, les autorisations de modification technique ou des montages d'actionariat des projets lauréats conformément au cahier des charges des appels d'offre et des instructions ministérielles et les courriers de mise en demeure de communication des garanties financières d'exécution des projets lauréats, conformément aux cahiers des charges ;
- Les décisions et sanctions relatives au plan de performance énergétique et au contrôle des installations de production d'électricité renouvelable ;
- L'ensemble des actes administratifs pris dans le cadre du label « bas carbone » prévu par le décret n°2018-1043 du 28 novembre 2018 modifié et ses textes d'application, notamment l'arrêté du 28 novembre 2018 modifié, définissant le référentiel du label « Bas-Carbone », dont les décisions de labellisation des projets.

III. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Nathalie BOUSQUET, ingénieure principale territoriale, cheffe du département bâtiment ;
- M. Sébastien OLARTE, architecte et urbaniste de l'État, responsable du département patrimoine immobilier (DPI).

Article 11

I. - Pour le service nature et paysage (SNP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage et son adjoint M. Robert SCHOEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à l'effet de signer les accords préalables à la délivrance d'une autorisation d'installation d'une enseigne sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limites de leurs attributions

respectives, à Mme Laurence RUVILLY, attachée principale de l'administration de l'État, cheffe du département sites et paysage du service nature et paysage, et son adjointe Mme Florence MOTTES, architecte et urbaniste de l'État, M. Stéphane LUCET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du département espaces et patrimoine naturels du service nature et paysage, et son adjoint M. Antoine LOMBARD, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Article 12

I. - Pour le service accompagnement et pilotage (SAP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Nadine BONHOTAI attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du service accompagnement et pilotage et son adjoint, M. Philippe LOUVET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Christelle DUROCHER, conseillère technique de service social de l'État, responsable du département accompagnement et qualité de vie au travail ;
- Mme Sandie CHAMBARET, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département qualité et innovation ;
- Mme Julie MANINI, attachée d'administration de l'État, responsable du département pilotage du budget et des effectifs ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budgétaires et financières ;
- Mme Émeline GARGADENNEC, attachée d'administration de l'État, responsable du département pilotage des ressources humaines ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département des affaires juridiques et de la documentation, pour signer tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, attaché d'administration de l'État, chef de l'unité des affaires juridiques, pour signer tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;

Article 13

I. - Pour le secrétariat général (SG), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Ivan ROCHARD, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, secrétaire général et son adjointe, Mme Justine SONG, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, à M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF et son adjoint, M. Pascal ERRECART, attaché principal d'administration de l'État, ainsi que pour présenter des observations devant les comités médicaux et les commissions de réforme, pour signer les actes relatifs à la gestion des ressources humaines, aux achats et à la commande publique ainsi qu'à la logistique et aux moyens généraux relevant de son service.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- M. Xavier LEJEUNE, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département des ressources humaines et des compétences, et son adjointe Mme Martine SADA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de l'unité carrières et rémunérations, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du département, ainsi que pour présenter des observations devant les comités médicaux et les commissions de réforme ;
- Mme Nathalie RICHARD, attachée d'administration de l'État, cheffe de l'unité formation, handicap accompagnement et compétences, et M. Tarik MAHJOUBI, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilité, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant du département en cas d'empêchement du responsable et de son adjointe ;

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du département de la logistique et de la gestion immobilière et son adjointe, Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires juridiques par intérim et M. Nicolas MURY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, pour présenter des observations orales devant les juridictions ;

Article 14

I. - Pour le centre support régional (CSR), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions respectives, à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, responsable du centre support régional, pour signer les actes relatifs à la gestion des ressources humaines, aux achats et à la commande publique ainsi qu'à la logistique et aux moyens généraux relevant de son service.

II. La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Gaël BINTEIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du département systèmes d'information et numérique ;
- Mme Emmanuelle AIRAUD, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du département systèmes d'information et numérique ;

Article 15

I. - Pour l'unité départementale de Paris (UD 75), subdélégation de signature est accordée à M. Jean-Pascal BIARD, administrateur général de l'État directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, pour signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. François BELBEZET, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux ;
- Mme Chantal GERVAIS, attachée principale d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;

Article 16

I. - Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine (UD 92), subdélégation de signature est accordée à M. Alain TUFFERY, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et ses adjoints, Mme Sybille MULLER, architecte et urbaniste de l'État et M. Fabrice MORONVAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, directeurs-adjoints de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du service risques et installations classées et son adjoint, M. Olivier PAS, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;

- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef du service urbanisme et construction durables et son adjointe, Mme Sophie TCHENG, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Camille MADOIRE-ROUZAUD, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service planification et aménagement des territoires et son adjointe, Mme Claire SAURON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service éducation et sécurité routière ;
- M. Frédéric SEIGLE, ingénieur de l'industrie et des mines, responsable du pôle véhicules infra-régional Ouest et son adjoint M. François RENAULT, technicien supérieur en chef de l'économie et l'industrie ;
- Mme Muriel LECAT, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable du pôle d'appui au pilotage local.

Article 17

I. - Pour l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis (UD 93), subdélégation de signature est accordée à M. Laurent CONDOMINES, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et ses adjoints, M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État et M. Olivier ASTIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, pour signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Catherine CHOLLET, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du service risques et installations classées jusqu'au 31 juillet 2023 ;
- M. Alaoudine MAYOUFI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du service risques et installations classées à compter du 1^{er} août 2023 et, à compter du 1^{er} septembre 2023, son adjoint M. Mohamed SEGHROUCHNI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Alaoudine MAYOUFI, ingénieur de l'industrie et des mines, responsable du pôle véhicules infra-régional Nord jusqu'au 31 juillet 2023 et son adjoint, M. Naoufal NOUKRI, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service éducation et sécurité routière, et son adjoint M. Stéphane MUNCH, délégué du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme et construction durable, et son adjointe, Mme Céline BARON, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Mathilde HONORAT, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement des territoires, et son adjointe Mme Marie JUILLE, attachée principale d'administration de l'État.

Article 18

I. - Pour l'unité départementale du Val-de-Marne (UD 94), subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives à Mme Julie TISSOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjoints, M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État et Mme Fiona TCHANAKIAN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Suzanne LECROART, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement

- durables, responsable du service urbanisme et construction durables, et son adjoint M. Jean RAMAYE, attaché principal d'administration de l'État ;
- Mme Géraldine SANNAUR, ingénieure principale des services techniques du ministère de l'Intérieur et M. Olivier COMPAGNET, attaché principal d'administration de l'État, adjoints au responsable du service planification et aménagement des territoires ;
 - M. François BOLLENGIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service éducation et sécurité routières ;
 - Mme Isabelle SATIN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du service risques et installations classées, et son adjointe Mme Anne JOHANNY, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
 - Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, cheffe du pôle d'appui au pilotage local et son adjoint, M. François MALARE, inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de troisième classe.

Article 19

Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne (UD 77), subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Agnès COURET, ingénieure hors classe de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale de Seine-et-Marne, et à ses adjointes, Mme Kim LOISELEUR, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines et Mme Clémence JAHANGIR, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 20

Pour l'unité départementale des Yvelines (UD 78), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Delphine DUBOIS, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et à son adjointe, Mme Marielle MUGUERRA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 21

Pour l'unité départementale de l'Essonne (UD 91), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Patrick POIRET, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et à son adjointe, Mme Sophie PIERRET, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 22

Pour l'unité départementale du Val-d'Oise (UD 95), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Alexis RAFA, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise, et à son adjoint, M. Thomas BLATON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 23

I. - Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 15 :

- les conventions passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure

disciplinaire à l'égard des agents ;

- l'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

II. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 14, sauf pour les directeurs-adjoints y compris les directeurs des unités départementales :

- les correspondances avec les maires des communes chefs-lieux de département et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEAT pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

III. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 7 à 14 :

- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État-région ;

IV. - Sont exclus des subdélégations visées aux articles ci-dessus :

- Les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement par le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié et les arrêtés du 26 décembre 2019 modifiés susvisés. Ne sont pas concernées par cette exclusion, et ce pour les activités relevant des articles 3 à 6 ainsi que des articles 11, 13 à 22, les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 24

Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

Article 25

La décision n° DRIEAT-IDF-2023-0362 du 31 mars 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France est abrogée.

Article 26

L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 27 juin 2023

La directrice régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY